

COIL
Société anonyme
Siège : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)
(la **Société**)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 AVRIL 2022**

Les administrateurs suivants sont présents ou représentés :

- Monsieur James Clarke,
- Finance & Management International SA, représentée par Monsieur Timothy Hutton, représentant permanent,
- Monsieur Patrick Chassagne, et
- Monsieur Tom Frost.

Les procurations éventuelles resteront annexées au présent procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de James Clarke qui désigne Timothy Hutton comme secrétaire.

Le président expose ce qui suit :

- (a) La présente réunion a pour ordre du jour :
 - (i) Etablissement des comptes annuels et des comptes annuels consolidés.
 - (ii) Rédaction du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels et les comptes consolidés.
 - (iii) Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.
 - (iv) Renonciation aux formalités de convocation.
- (b) Tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré approuver la manière de convocation de cette réunion.
- (c) Le conseil est valablement réuni et compétent afin de délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Tous les membres présents ou représentés confirment que l'exposé du président est correct. Ensuite, après avoir entendu la déclaration préalable faite dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations, l'ordre du jour est abordé.

Déclaration préalable des administrateurs

Les administrateurs déclarent n'avoir aucun intérêt opposé de nature patrimoniale, direct ou indirect, à une décision ou à une opération relevant du présent conseil.

COIL

Société anonyme

Siège : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles

TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

Après délibération, les décisions suivantes sont adoptées par le conseil d'administration à l'unanimité des voix :

Première décision

Le président donne lecture du projet des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021. Après vérification de toutes les rubriques, la version définitive des comptes annuels, y inclus la proposition d'affectation des résultats, ainsi que la version définitive des comptes annuels consolidés, sont adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

Les comptes annuels seront soumis aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire pour approbation. Les comptes annuels consolidés, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, seront mis à la disposition des actionnaires.

Deuxième décision

Le conseil d'administration rédige le rapport de gestion sur les comptes annuels et le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés qui seront également soumis aux actionnaires. Le texte de ces rapports constitue une annexe au présent procès-verbal.

Troisième décision

Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour le 1 juin 2022 à 10.30 heures au siège d'exploitation de la Société, à Roosveld 5, B-3400 Landen.

Cette assemblée délibérera sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Questions des actionnaires aux administrateurs et au commissaire conformément à l'article 7:139 du Code des Sociétés et des Associations**
- 2. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 et lecture des comptes annuels consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021**
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021**

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

- 4. Décision concernant l'affectation du résultat**

Proposition de décision:

Le résultat à affecter est le suivant:

COIL

Société anonyme

Siège : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles

TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

- *Résultat reporté* : 1.196.008,09 EUR
- *Résultat de l'exercice*: 2.188.176,10 EUR

Résultat total à affecter: 3.384.184,19 EUR

L'assemblée générale décide d'affecter le solde du résultat comme suit:

- *Réserve légale*: -
- *Bénéfice reporté*: 3.384.184,19 EUR

5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

6. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

7. Renouvellement des mandats de Finance & Management International SA et de Monsieur Patrick Chassagne en qualité d'administrateurs

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de Finance & Management International SA et de Monsieur Patrick Chassagne comme administrateurs de la Société. Leur mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2027.

L'assemblée générale décide que le mandat d'administrateur de Finance & Management International SA ne sera pas rémunéré, sauf décision future de l'assemblée générale à cet égard. L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Chassagne à 132.000 EUR par an.

8. Procuration

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de conférer une procuration spéciale à Madame Florence Colpaert, Madame Natalya Hrechdakian et Monsieur Vadim Van Poppel, c/o Lydian, Avenue du Port 86c boîte 113, 1000 Bruxelles, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution afin d'accomplir tous ce qui est nécessaire ou utile en vue du dépôt des décisions ci-dessus en vue

COIL

Société anonyme

Siège : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles

TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

de leur publication dans les Annexes du Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et tout autre document).

9. Divers

Quatrième décision

Chacun des administrateurs déclare renoncer à son droit d'être convoqué à l'assemblée générale précitée ainsi qu'au droit de recevoir une copie des pièces mentionnées dans l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Etant donné que l'ordre du jour est épuisé et que les participants n'ont plus de questions à poser, la séance est levée à 11 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

James Clarke

Finance & Management International SA
Représentée par
Timothy Hutton
Représentant permanent

Patrick Chassagne

Tom Frost